



**INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR  
DE L'ÉDUCATION  
POPULAIRE DU SPORT**

**MONOGRAPHIE DE FIN DE FORMATION AUX FONCTIONS  
D'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION POPULAIRE DE  
LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

**THEME :**

**L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE  
ET SPORTIVE DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF  
GABONAIS**

**Présenté par :**

**AZEME Mintsa Louis Marie**

M000-01

**Sous la direction de :**

**Mr Abdoulaye KANE  
Enseignant à l'INSEPS**

**ANNEE UNIVERSITAIRE 1999-2000**

République du Sénégal  
Un Peuple – Un But – Une Foi

Université Cheikh Anta Diop  
Dakar



**INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR  
DE L'ÉDUCATION  
POPULAIRE DU SPORT**

**MONOGRAPHIE DE FIN DE FORMATION AUX FONCTIONS  
D'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION POPULAIRE DE  
LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

**THEME :**

**L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE  
ET SPORTIVE DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF  
GABONAIS**

**Présenté par :**  
**AZEME MINTSA Louis Marie**



**Sous la direction de :**  
**Mr Abdoulaye KANE**  
**Enseignant à l'INSEPS**

**ANNÉE UNIVERSITAIRE 1999-2000**

# SOMMAIRE

	<b>Pages</b>
<b>DEDICACES</b>	<b>5</b>
<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>6</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
<b>PREMIERE PARTIE :</b>	<b>10</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DE L'ETUDE</b>	
<b><u>CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE</u></b>	<b>11</b>
I.1. Méthodologie	12
I.2. Objectifs de l'étude	12
I.3. Objectif général	12
I.4. Objectifs spécifiques	12
I.5. Hypothèses de recherche	12
I.6. Définitions des concepts	13
<b><u>CHAPITRE II : PRESENTATION DU GABON</u></b>	
II.1. Situation géographique du Gabon	15
II.2. Situation économique	16
II.3. Education	16
II.4. Présentation du Ministère de la Jeunesse et des Sports	17
<b><u>DEUXIEME PARTIE :</u></b>	
<b>CADRE DE REFERENCE</b>	
<b><u>CHAPITRE I</u></b>	
I.1. Attributions et organisation du MJS au Gabon	19
I.2. Attributions	19
I.3. Organisation	19
I.4. Le Cabinet du Ministre	19
I.5. Les services centraux	20
I.6. Les services extérieurs	22

## **CHAPITRE II : LA PLACE DE L'EDUCATION PHYSIQUE DANS L'EDUCATION GENERALE ET SES FINALITES AU GABON**

II.1. Les méthodes et les procédés pédagogiques	24
II.2. L'esprit des directives pédagogiques	24
II.3. Les principaux directeurs	25
III.4. La programmation de l'enseignement	26
II.5. La séance d'éducation physique	28
II.6. Le contrôle des résultats . Compositions – examens	29
II.7. Le contrôle médicale	30
II.8. L'organisation quotidienne du travail	30
II.9. Les horaires	32
II.10. Les horaires du personnel enseignant	32
II.11. Les horaires des élèves	33
II.12. Animation sportive	33
II.13. Les heures supplémentaires	34
II.14. La coordination	35

### **TROISIEME PARTIE :**

#### **DIFFICULTES ET SUGGESTIONS**

### **CHAPITRE I : LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR L'EPS DANS LE SYSTEME EDUCATIF GABONAIS**

I.1. Les acteurs directs	37
I.2. Les autorités politico-administratives	37
I.3. Les cadres d'administration	37
I.4. Les chefs d'établissements	38

I.5. Les enseignants de l'EPS	38
I.6. Les élèves	39
I.7. Les acteurs indirects	39
I.7.1. Les enseignants des autres disciplines	39
I.7.2. Les médecins	40
I.7.3. Les parents d'élèves	40

**CHAPITRE II : SUGGESTIONS POUR UN VERITABLE ENSEIGNEMENT D'EPS**  
**AU GABON**

II.1. Aux autorités politico-administratives	41
II.2. Elaboration d'instructions officielles	41
II.3. Au Ministère de l'Education Nationale	42
II.3.1. Au niveau de l'enseignement du 1 <sup>e</sup> degré	42
II.3.2. Au niveau de l'enseignement du 1 <sup>e</sup> , 2 <sup>d</sup> et 3 <sup>e</sup> degré	43
II.3.3. Au niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle	43
II.3.4. Au niveau des examens officiels	43

<b>CONCLUSION</b>	<b>45</b>
-------------------	-----------

**BIBLIOGRAPHIE**

**ANNEXE**

## DEDICACES

Je dédie ce travail à :

Mon regretté père *Mintsa Mi Mbeng Emmanuel* pour son attachement et ses efforts soutenus pour ma réussite, j'exprime ma profonde gratitude et ma reconnaissance.

Repos éternel '**PAPA**'. Ton fils Azeme Mintsa ne cesse de penser à toi.

Ma mère *Adèle Nyengone Edzang*, pour la vie qu'elle m'a donnée et des services consentis pour ma réussite scolaire.

Mes femmes *Golban Léontina, Angne Ovono Colette*, pour leurs disponibilités, leurs amours, leurs dévouements et patience.

Mes regrettés frère *Ndong Essangui Jean De Dieu* et sœur *Akélé Nguéma Pauline* qui viennent de quitter ce monde des vivants en cette période où les contraintes du stage me retiennent à Dakar au Sénégal. Paix à leurs âmes.

Mes enfants : *Mintsa Mi Azeme Hubert, Nfoumou Azeme Stella Flore, Megne M-Azeme Freddy, Oyane Azeme, Azeme Parfait, Mba Azeme Alphin, Azeme Christelle Sonnya, Azeme Hervé, Edzang Azeme Serge, Azeme-Azeme Léondil Juris, Mengue Azeme Première.*

Mes sœurs : *Anguezomo Ndong Esther, Nzang Germaine, Mekui Mintsa Suzanne, Andeme Minsta Héléne, Meye Mintsa Claire.*

Mon frère *Essono Julien JEZE.*

Qu'ils trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude pour l'amour, les efforts et encouragements qu'ils n'ont cessé de lancer envers moi.



## REMERCIEMENTS

Je remercie l'Eternel Dieu de m'avoir donné la vie, accordé cette grâce et protégé jusqu'en ce jour.

Mes remerciements vont à l'endroit de *Monsieur Abdoulaye KANE* pour les conseils lors de nos séances de travail, ont permis la rédaction de cette étude.

Je remercie papa et maman pour le soutien qu'ils ont eu vis à vis de moi depuis ma naissance jusqu'aujourd'hui.

Je remercie mes formateurs de la 8<sup>e</sup> promotion et à tout le personnel de l'administration de l'I.N.S.E.P.S de Dakar pour leur sérieux dans le travail.

Je remercie tous mes collègues de la 8<sup>e</sup> promotion et surtout mon cher frère *Bernard Obiang Metoulou* pour son soutien sur le travail et *Madame Keïta* de la Guinée Conakry.

Je remercie Mesdames *Azeme Léontina et Azeme Colette* pour leur soutien moral en faveur de ma famille.

Je remercie tous mes enfants.

Je remercie mon frère *Julien Essono Zang* et son amour *Angue Obiang Marie Claire* sans toute fois oublier toutes mes sœurs pour leurs soutiens et sacrifices au sein de la famille pour suppléer au manque causé par mon absence.

# INTRODUCTION



## INTRODUCTION

L'éducation physique est un domaine qui semble connaître des problèmes non seulement d'appréciation mais aussi d'intégration dans la société gabonaise. Cette matière dont l'importance n'est plus pourtant à démontrer subit des préjugés défavorables aussi bien dans des milieux intellectuels, sensés pourtant connaître son importance qu'au niveau des hommes politiques détenteurs du pouvoir de décision.

La mauvaise appréciation de l'éducation physique dans notre pays conduit finalement au dénigrement des individus qui sont chargés de dispenser ces enseignements.

Un professeur d'EPS est considéré au Gabon comme un enseignant dont les compétences intellectuelles ne sont pas suffisamment prouvées. Le rôle principal que ses collègues et ses élèves lui donnent, se réduit à celui qui consiste essentiellement à 'gonfler les muscles'. Une conception somme toute négative qui, fondamentalement occulte de cette activité physique, tout son caractère méthodologique, permettant de développer les facteurs de la valeur physique, d'adapter l'individu aux efforts de la vie, de lui donner un corps tranquille et transparent. Ce silence des organes sans lequel il n'est point de véritable santé, condition essentielle de l'homme et du développement, tous azimuts des sociétés humaines.

Il convient alors de développer les aptitudes et compétences des enseignants d'EPS pour leur permettre de faire face aux objectifs assignés à leur discipline.

L'on est en droit de se demander combien ils sont parmi les enseignants, qui savent à propos de l'enseignement d'EPS au Gabon ?

Ils sont légion, et en quantité sans cesse croissante au regard du nombre qui sort de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) de Libreville. Puisqu'ils sont nombreux à enseigner l'EPS dans les différents lycées et collèges du Gabon, l'opportunité nous est donc offerte, à travers cette recherche pour jeter un regard critique sur l'enseignement de l'EPS dans le système éducatif gabonais. Recherche que nous avons organisée en trois parties.

La première partie est centrée sur la problématique, elle englobe la justification du choix du sujet, précise les objectifs de l'étude, l'hypothèse de recherche et clarifie les concepts contenus dans le sujet.

La deuxième partie est un cadre de référence. Elle évoque les données relatives à la place de l'éducation physique dans le système éducatif gabonais, tout en montrant la manière dont cette discipline est enseignée dans notre pays.

Enfin, la troisième partie concerne les difficultés et suggestions. Elle met en exergue toutes les difficultés que rencontre l'EPS dans le système éducatif gabonais et contient l'ensemble des suggestions faites dans le but d'apporter des solutions à ces problèmes.

Aussi, lorsque nous jetons un regard sur l'approvisionnement en matériel didactique, nous relevons une fois encore que l'EPS n'est souvent pas prise en compte, lors des achats du matériel, quand nous savons que l'Etat gabonais, chaque année, fait des dotations à tous les enseignements du secteur public.

Ces remarques méritent aussi un examen profond, elles peuvent être ramenées à une question centrale à savoir : quelle est la place de l'éducation physique dans le système éducatif gabonais ? Et comment est-elle enseignée ?

Cette question principale constitue le fondement de notre étude.

PREMIERE PARTIE :

PRESENTATION GENERALE  
DE L'ETUDE

## CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE

Toutes les sociétés, au cours des temps dans les divers lieux de la planète, ont cherché à éduquer leurs futurs adultes. Que les objectifs poursuivis soient humanistes ou tournés davantage vers les sociétés, l'éducation a toujours été une des préoccupations majeures.

Depuis, tous les plans, les réformes et les lois ont recherché la scolarisation du plus grand nombre d'enfants et ont voulu augmenter la durée de la scolarité. Le temps scolaire a dès lors été organisé annuellement, mensuellement et quotidiennement.

Ainsi, des classes ont été formées afin de réaliser les regroupements d'élèves, pour permettre un enseignement collectif. Elles ont été confiées à un même enseignant dans le primaire, à plusieurs dans le secondaire et au supérieur. L'enseignement secondaire est devenu pluri disciplinaire, chaque enseignant disposant d'une matière et d'un nombre d'heures bien déterminées. Ces heures sont attribuées à chaque discipline selon l'importance que veut bien lui donner le législateur. Pendant ce temps imparti, se doit de donner une leçon à ses élèves. La discipline 'éducation physique' n'échappe pas à cette règle. Au Gabon, nous constatons que l'horaire fixé par l'institution de tutelle, subit d'importantes variations au fil du temps.

Quant au contenu des cours, il a subi lors de l'histoire, des dégradations déplorables, liées parfois à la compétence des enseignants.

En ce qui concerne les rapports entre l'EPS et les autres disciplines enseignées dans le système éducatif gabonais, nous constatons avec amertume que l'EPS est moins considérée. Elle est victime de préjugés négatifs tant au niveau des administrateurs des établissements qu'à celui des élèves qui, le plus souvent, remettent en cause les qualités intellectuelles des enseignants d'EPS de notre pays.

## **I.1 METHODOLOGIE**

L'éducation physique est une discipline qui connaît un certain nombre de difficultés liées à son adaptation et son intégration effective au sein de la société gabonaise. Elle est victime d'un certain mépris non seulement par les profanes, mais également par certains intellectuels qui, pourtant sont sensés connaître le bien fondé et l'importance d'une telle discipline au niveau du processus développemental de l'être humain.

Ayant vécu les faits tout au long de notre carrière d'enseignant d'EPS dans plusieurs lycées et collèges du Gabon, nous avons donc voulu saisir cette opportunité, pour entreprendre une étude qui puisse nous permettre de déterminer réellement la place qu'occupe l'EPS dans le système éducatif gabonais. Les difficultés que connaissent les enseignants chargés de dispenser cette matière dans les lycées et collèges, ne font que s'accroître.

## **I.2. OBJECTIFS DE L'ETUDE**

### **I.3. OBJECTIF GENERAL**

L'objectif général de notre étude est de déterminer la place qu'occupe l'éducation physique dans le système éducatif gabonais.

### **I.4. OBJECTIFS SPECIFIQUES**

Plus spécifiquement nous voulons :

- Evaluer l'apport de l'EPS dans le système en vigueur dans notre pays ;
- Examiner les conditions dans lesquelles les enseignements d'EPS sont dispensés au Gabon ;
- Identifier les problèmes auxquels l'EPS est confrontée au sein de notre système éducatif.

### **I.5. HYPOTHESE DE RECHERCHE**

Nous parlons de l'hypothèse selon laquelle l'éducation physique est confrontée à d'énormes difficultés liées à sa prise en considération effective comme discipline à part entière au même titre que les autres matières enseignées au sein du système éducatif gabonais.

Il s'agit de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse.

## **1.6. DEFINITIONS DE QUELQUES CONCEPTS**

### **➤ L'enseignement**

C'est une action, l'art d'enseigner, de transmettre les connaissances à un élève.

### **➤ Education**

Eduquer est un mot dérivé du latin 'educare'. Il signifie 'conduire' ou encore 'élever', instruire et former', selon le petit Robert I, l'éducation est la 'mise en œuvre des moyens propres à assurer la formation et le développement d'un être humain'.

Pour Emile DURKHEM (15) père fondateur de la sociologie de l'éducation, l'éducation est l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas mûres pour la vie sociale. Elle suscite chez l'enfant, un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux qui réclament de lui, et la société politique dans son ensemble.

### **➤ Le système éducatif**

Un système est un ensemble d'éléments ou de sous-systèmes cohérents qui fonctionnent de façon harmonieuse et indépendante en vue d'atteindre un but déterminé. Le système éducatif pourrait alors être compris comme l'ensemble des structures politico-administratives destinées à assurer l'éducation et des hommes chargés de leur animation à différents niveaux.

### **➤ L'éducation physique**

L'EPS, discipline d'enseignement inscrite généralement dans les programmes officiels d'éducation, utilise les activités physiques comme un objet de formation et moyen d'éducation en vue de développer les conduites motrices, et par de là, toutes les dimensions de la personne.

### **➤ Education**

D'après Gaston MIALARET, l'éducation est une source d'information pour tous ceux qui ne veulent pas rester étrangers à l'évolution contemporaine de l'éducation et à tous ceux, éduqués ou parents qui veulent comprendre la langue que leur parlent les éducateurs, les psychologues scolarisés, etc. .

### **➤ Instruction**

Si l'éducation se définit par rapport à l'homme, l'instruction se définit par rapport aux connaissances intellectuelles.

Nous nous accordons donc avec Gaston MIALARET (4) pour dire qu'un homme instruit n'est pas nécessairement éduqué, cela signifie qu'il n'a pas de savoir être ou de (savoir – vivre). Il possède des connaissances mais ne sait pas vivre en société et n'a pas de ligne de conduite.



## CHAPITRE II : PRESENTATION DU GABON

### II.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE DU GABON

#### ➤ Relief

Le Gabon est un pays au relief accidenté qui repose sur le vieux socle érodé de l'Afrique . Traversé par l'Equateur, centré sur le bassin de l'Ogooué, il est constitué d'une plaine côtière que domine un arrière pays de plateaux jalonnés de hauteurs (Monts de Cristal, Mont de Chaillu.). La côte, rectiligne et bordée de lagunes, est entaillée au nord par des profondes rias (estuaire du Gabon). Plus au sud, la presqu'île du cap Lopez s'avance en pointe sur l'océan.

#### ➤ Climat

Le Gabon a un climat équatorial favorable à la grande forêt, à la fois chaud et humide (entre 1500 à 3000 mm de pluies annuelles) avec une courte saison sèche. La température moyenne est de 26°.

#### ➤ Végétation

80% du territoire gabonais est couvert par la forêt dense, domaine des très grands arbres et des espèces très variées. Comptant de belles essences : Acajou, Okoumé, etc...

#### ➤ Fleuves

Le grand fleuve, l'Ogooué qui prend sa source au Congo, a la majeure partie (1170km) de son cours au Gabon. Il est coupé de rapides et de passages resserrés. Ses eaux se séparent, en aval de Lambaréné, dans un delta intérieur comptant des lacs, avant de constituer un delta maritime enserrant la presqu'île du Cap Lopez. L'Ogooué est navigable tout l'année en aval de Ndjolé (250km).

#### ➤ Population du Gabon

1.011.710 habitants, recensement de l'année 1993, avec une superficie de 267.667 km<sup>2</sup>, ayant ainsi un taux de croissance de 3,3%, sa capitale est Libreville, quant à la fête nationale, elle est célébrée chaque 17 Août de l'année.

## **II.2. SITUATION ECONOMIQUE**

Le Gabon a longtemps été l'un des pays les plus riches de l'Afrique. Il est aujourd'hui confronté à une crise économique résultant à la fois d'une croissance faible, d'une baisse du train de vie de l'Etat et de l'impossibilité de recouvrir à de nouveaux emprunts à l'étranger.

*Au niveau de l'agriculture* : le bois est la principale ressource tirée du secteur primaire.

Le manioc est la première culture vivrière (10% des terres sont cultivées). Le cacao et le café sont les deux seules cultures d'exportation.

*Au niveau des mines* : le Gabon est un pays minier très riche. La production de pétrole, sur les sites maritimes de Moudji et Rabi Kounga, progresse malgré un coût d'exploitation élevé.

Le Gabon produit également de l'uranium et du manganèse. Le gisement de phosphate découvert en 1989 a des réserves évaluées à 50.000.000 tonnes.

*Au niveau du transport* : le réseau routier a 6898 km (11% bitumés), le réseau ferroviaire 668km (Transgabonais) avec un prolongement (237km) de Boué à Bélinga pour le transport du minerais de fer.

*Les principaux aéroports* sont Libreville, Port-Gentil et Franceville. Les principaux port sont : Libreville, Owendo.

## **II.3. EDUCATION**

62% de personnes âgées de 15 ans et plus étaient alphabétisées en 1993. De 1993 à nos jours, les données géographiques ont baissé jusqu'à 45%.

### **➤ Géographie humaine**

*Langues* : La langue officielle est le Français, les principales langues parlées sont toutes les langues bantous : le Fang, le Punu, le Mpolgwé, le Téké, le Cota, le Nzébi et le Tsogo, etc...

*Religions* : 96,2% des gabonais sont chrétiens (65,2% des catholiques, 18,8% des protestants, 12,1% des fidèles d'Eglises Protestantes). Les adeptes des religions traditionnelles sont 2,9% et les musulmans 0,8%.

### **➤ Ethnies**

La population gabonaise se compose d'une soixantaine d'ethnies. Les Fang (35,5%) sont les plus nombreux devant les Mpongwé (15,1%), les Mbédé (14,2%), les Punu (11,5%).

### ☛ Population

Le Gabon a une très grande faible densité (4,8h/km<sup>2</sup> en 1992). La population se concentre dans les grandes agglomérations (Libreville, Port -Gentil). Les zones de Franceville de la région agricole du Woleu – Ntem. Certaines régions sont pratiquement inhabitées (Monts de Christal, Marécage du Delta de l'Ogooué).

Ce déséquilibre est dommageable car des zones entières restent inexploitées.

## **II.4. PRESENTATION DU MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Face à cela, nous faisons aussi la situation géographique du Ministère de la Jeunesse et des Sports du Gabon puisque c'est notre base.

Comme d'autres Départements Ministériels, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, situé au cœur même du centre ville de la capitale (Libreville), ses services se situent au rez de chaussée (Inspection Générale) et au 4<sup>e</sup> étage de l'immeuble de l'ancienne primature, baptisé par son Excellence feu Président de la République Gabonaise '**LEON MBA**'.

En face du Ministère de la Jeunesse et des Sports, se situe le Ministère des Finances et celui des Travaux Publics.

DEUXIEME PARTIE :  
CADRE DE REFERENCE

# **CHAPITRE I : ATTRIBUTIONS ET ORGANISATION DU DEPARTEMENT DU MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS AU GABON**

## **I.1. ATTRIBUTIONS**

D'après le décret n° 01774 PR/MJS du 13 Décembre 1973 portant attributions et réorganisation du Ministère de la Jeunesse et des Sports gabonais, ce département est chargé de concevoir et d'appliquer la politique du Gouvernement en matière de jeunesse et des sports ainsi que l'éducation physique et sportive et des sports scolaires et universitaires, en collaboration avec les départements concernés.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports est responsable de la gestion en générale du département de la jeunesse et des sports et l'ensemble des institutions. A ce titre, il exerce sa tutelle ou son contrôle sur toute organisation publique ou privée, pratiquant une activité de jeunesse et des sports sur le territoire national.

## **I.2. ORGANISATIONS**

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports gabonais comprend :

- Le Cabinet du Ministre
- Les services centraux
- Les services extérieurs

## **I.3. LE CABINET DU MINISTRE**

Il comprend :

- Un Directeur de Cabinet
- Un Chef de Cabinet
- Un(e) Secrétaire particulier(e)
- Un ou plusieurs conseillers

## **1.4. LES SERVICES CENTRAUX**

Les services centraux du Ministère de la Jeunesse et des Sports comprennent :

- L'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports
- La Direction Générale de la Jeunesse et des Sports

### ***➤ L'inspection générale de la Jeunesse et des Sports***

Elle est sous l'autorité directe du Ministre de la Jeunesse et des Sports. Elle est chargée :

- De veiller à la coordination et au contrôle de tout ce qui relève des activités de jeunesse et de formation continue du personnel d'une part et d'autre part de la pédagogie de l'éducation physique et sportive et de l'animation sportive et socio-éducative.
- D'assurer les missions générales ou particulières prescrites par le Ministre
- Elle est placée sous l'autorité d'un inspecteur général nommé par décret pris en conseil des ministres, sur proposition du Ministre de la Jeunesse et des Sports, choisi parmi les fonctionnaires de la catégorie A Hiérarchie AI de la fonction publique et appartenant au corps de la jeunesse et des sports.
- L'inspecteur général a rang et prérogatives de Directeur Général d'Administration Centrale.
- Il est assisté d'un inspecteur général adjoint, choisi et nommé dans les mêmes conditions et ayant rang et prérogatives de Directeur Général adjoint d'administration centrale
- Pour accomplir sa mission, l'inspecteur général est assisté d'inspecteurs appartenant au corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports, des inspecteurs pédagogiques des activités physiques et sportives et des inspecteurs des techniques socio-éducatives et de jeunesse
- Les inspecteurs de la jeunesse et des sports, les inspecteurs pédagogiques des activités physiques et sportives et les inspecteurs des techniques socio-éducatives et de jeunesse ont pour rôle :
  - de programmer en accord avec les départements concernés et d'assurer par des missions générales d'inspection, le contrôle pédagogique et technique des enseignants d'éducation physique, sportive et des cadres de jeunesse en service dans les établissements scolaires et universitaires.
  - d'effectuer des missions générales ou particulières à caractères techniques prescrites par les l'inspecteur général.

La Direction Générale de la Jeunesse et du Sport doit en grand caractère comme l'Inspection Générale et services centraux.

### ☛ *La Direction Générale de la Jeunesse et des Sports*

Elle coordonne et contrôle la gestion administrative et financière du département.

La Direction générale de la jeunesse et des sports est chargée :

- De la préparation et du contrôle de l'application des accords de coopération entre la République gabonaise et les pays étrangers ou les Organismes Internationaux en matière d'activités sportives et de jeunesse, en liaison avec les départements concernés.
- De la mise en œuvre d'une action d'animation directe auprès de la jeunesse en particulier par le développement des centres sportifs et de plein air, des foyers, des centres et maisons de jeunes :

La direction générale de la jeunesse et des sports assure : l'aide technique et financière aux associations sportives et de plein air, civiles, scolaires, universitaires et aux associations des jeunes .

- La formation du personnel enseignant d'éducation physique et sportive et du personnel d'encadrement
- La formation du personnel technique bénévole ouvrant au sein des groupements sportifs et de plein air :
- La formation des personnels de jeunesse et des personnels d'encadrement des mouvements et des collectivités d'adolescents et des jeunes adultes
- Le contrôle administratif et technique des organismes privés, dispensant à titre onéreux des cours, leçons ou séances d'éducation physique et sportive en liaison avec l'inspection générale de la jeunesse et des sports et les départements ministériels concernés
- La direction générale de la jeunesse et des sports gabonais est placée sous l'autorité d'un Directeur Général, nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du Ministre de la Jeunesse et des Sports, choisi parmi les fonctionnaires de la catégorie A. Hiérarchie A1 de la fonction publique gabonaise et appartenant au corps de la jeunesse et des sports.
- Le Directeur général de la jeunesse et des sports gabonais a rang et prérogatives de directeur général d'administration centrale.
- Le directeur général est assisté d'un directeur général adjoint nommé et choisi dans les mêmes conditions et ayant rang et prérogatives du directeur général adjoint d'administration centrale.



## **I.5. LES SERVICES EXTERIEURS**

Ils sont constitués par les services provinciaux de la jeunesse et des sports. Ils sont chargés d'assurer :

- L'organisation, l'animation et le contrôle administratif et technique des institutions sportives et de jeunesse à l'échelon provincial :
- Le suivi du personnel enseignant d'éducation physique et sportive en collaboration avec les inspections Déléguées d'Académie du Ministère de l'Education Nationale et le contrôle administratif du personnel chargé d'animer les activités sportives et de jeunesse en service dans la province :
- Les services provinciaux de la jeunesse et des sports sont placés sous l'autorités des fonctionnaires nommés par décret pris en conseil des ministres sur proposition du Ministre de la Jeunesse et des Sports, choisis parmi les fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique et appartenant au corps de la jeunesse et des sports.

Les chefs de service provinciaux de la jeunesse et des sports ont rang et prérogatives de chefs de service d'administration central.

## **CHAPITRE II- PLACE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE DANS L'EDUCATION GENERALE ET SES FINALITES AU GABON**

Il est évident qu'il y a dans l'être humain, considéré dans sa totalité, une interaction constante entre le physique et le psychique. La psychologie considère d'ailleurs à juste titre, que l'éducation physique chez l'enfant contribue à affermir la connaissance qu'il a du monde extérieur et à développer son psychisme.

L'éducation physique et sportive fait donc partie intégrante de l'éducation générale et, comme toute autre forme d'éducation, elle contribue à l'épanouissement physique, intellectuel et moral des individus.

Les activités physiques et sportives qui sont des moyens à employer afin de mener à bien cette éducation spécifique, ont d'abord pour objet d'ajuster le comportement psychomoteur au cadre physique et de donner à l'homme la possibilité de maîtriser le milieu dans lequel il est appelé à vivre. A cet égard, la confrontation avec les obstacles naturels compris et spontanée et , exigeant aux élèves une somme de travail correspondant à leurs possibilités, elle sollicite et améliore les grandes fonctions (circulation, respiration, élimination). Il apparaît ainsi que l'utilisation du parcours conçu en pleine nature en fonction du développement physique des élèves est à recommander, d'autant plus qu'elle pallie l'insuffisance des installations sportives scolaires et qu'elle permet la mesure des progrès réalisés par rapport aux autres.

La conception même du parcours et ses difficultés sont appelées à évaluer en même temps que l'enfant se développe, qu'il prend conscience que l'acquisition des techniques est la condition indispensable d'un meilleur rendement. Alors, passe-t-on insensiblement des obstacles normalisés et du geste naturel au geste sportif ? Il apparaît que la pratique de l'athlétisme et celle de la natation sont des moyens pédagogiques à mettre en œuvre afin d'assurer à l'enfant la maîtrise du milieu

Comme le milieu naturel, le milieu professionnel *doit être maîtrisé*, de sorte que le programme des classes préparant à l'exercice d'une profession comportera l'étude des gestes techniques dans le but de prévenir la fatigue, les accidents et d'améliorer le rendement du travailleur.

Mais il ne suffit pas d'adapter l'enfant à son milieu ; il convient également de lui donner conscience de son propre corps qu'il doit lui aussi maîtriser ; afin d'aboutir à une aisance du geste et à un désir d'expression et de création libre. L'éducation physique et sportive qui comble le mieux doit répondre à cet objectif sont celles qui reposent sur une analyse du geste, c'est-à-dire ces objectifs sont ceux qui reposent sur une analyse du geste, c'est à dire les sports gymniques (l'accent sera mis sur les

exercices d'agilité au sol). Certains gestes (développement de l'adresse et de l'assurance des déplacements). La danse et les activités d'expression, (recommandées chez les enfants des classes maternelles et chez les jeunes filles) ainsi que la gymnastique d'entretien que l'élève peut pratiquer au-delà de la scolarité.

Cette éducation corporelle, qui revêt un caractère technique, a des conséquences directes sur le développement du goût de l'effort, de l'aptitude au dépassement de soi, du désir de création personnelle. Mais les qualités psychologiques, de même que les rapports avec autrui, sont développés de façon privilégiée par l'usage qui est fait des jeux sensoriels et moteurs.

Les sports de combat étaient réservés aux garçons et les différentes formes de danse pour les jeunes filles qui peuvent contribuer à développer chez les jeunes, le sens des relations avec autrui. Le sentiment d'appartenance à l'équipe, à l'atelier de travail, à la classe, à l'école, à la région, à la nation est développé par l'organisation pédagogique de l'enseignement de l'éducation physique et par la participation des jeunes à des rencontres sportives, à tous les niveaux dans le cadre de l'office gabonais des sports scolaires et universitaires.

Le développement même des compétitions, pratiquées obligatoirement par tous les élèves dans le cadre de la pédagogie retenue, entraîne la naissance d'un sport de masse duquel doivent émerger les élites de demain.

## **II.1 LES METHODES ET LES PROCEDES PEDAGOGIQUES**

### **II.2 L'ESPRIT DES DIRECTIVES PEDAGOGIQUES**

Nous parlons effectivement de faire participer l'enfant à l'œuvre d'éducation qui lui est proposée, c'est-à-dire d'obtenir son adhésion et son concours au sein d'un groupe de travail. Ce sont là les principes mêmes de la pédagogie.

Sur le plan des techniques utilisées par le maître, les exercices du répertoire, fruits des différentes méthodes (naturelles, suédistes, sportives) sont utilisés selon les finalités éducatives recherchées et les conditions matérielles ambiantes.

Mais le maître, instruit des buts à atteindre, ne doit jamais oublier que l'enfant doit participer à une activité motivée. C'est à partir de l'expression naturelle, du jeu, de la compétition sportive éducative, que l'entraînement à la possession du milieu physique, à la maîtrise du corps et à l'amélioration de la conduite sociale doit être conçu et mené à bien.

### **II.3 LES PRINCIPES DIRECTEURS**

La motivation est un point de départ, elle permet de développer une attitude volontaire chez l'enfant en éveillant en lui un intérêt plus lointain et plus profond.

Les motivations de départ peuvent être variables ; goût du jeu, goût du travail technique, souci esthétique, examen, mais surtout, et dans la plupart des cas, compétition sportive.

Les enseignants proposés aux enfants ne se limitent pas à une seule activité. Ils ne doivent pas non plus présenter une dispersion excessive. Les programmes tiennent compte de cette obligation.

Il est bon de noter que : pour que l'élève exerce son libre choix dans les centres sportifs, dans le second cycle et dans sa vie de jeune adulte, il est nécessaire qu'un nombre suffisant d'acquisitions polytechniques lui soit proposées dès l'école primaire et dans le premier cycle des établissements secondaires et techniques. Des centres d'intérêts sont créés selon les diverses périodes de l'année et selon le programme des compétitions organisées dans le cadre de l'O.G.S.S.U (Office Gabonaise de Sports Scolaires Universitaires). Les classes de mêmes niveaux sont groupées dans des séances communes, ou, bénéficient de leurs séances d'activités physiques et sportives, aux mêmes jours et aux mêmes heures, ce qui facilite les rencontres inter – classes sans perturber les emplois du temps. Ces rencontres inter – classes sont suffisamment espacées, afin de pouvoir juger dans le temps des progrès accomplis.

Les nécessités d'une pédagogie active déterminent l'attitude du maître en les associant, non seulement comme capitaines d'équipes, chefs d'ateliers ou chefs de classes, mais encore comme arbitres, marqueurs, chronométreurs, juges et responsables du matériel, etc...

Il est aussi important de former des dirigeants que des athlètes et des joueurs, d'autant plus que cette participation de l'élève à tous les aspects de sa vie sportive de sa classe et de son école, est un facteur essentiel, de sa formation morale et sportive. Quand on a vécu les difficultés de l'arbitrage, on est plus prudent plus tard pour critiquer un arbitre.

Depuis l'école primaire, il est recommandé d'utiliser une méthode de travail par atelier. D'une façon théorique, une classe de 36 élèves constitue deux ateliers. Chaque atelier compte 18 enfants répartis en 3 équipes de 6 unités (équipes A-B-C). Dans le cadre de cet atelier, on utilise le système du tournoi. L'équipe A rencontre l'équipe B (en course, en lancer, en sport collectif, etc...) pendant que les membres de l'équipe C remplissent les fonctions de 'staters' juges à l'arrivée, arbitres, etc... l'équipe

A rencontre l'équipe C, les fonctions d'officiels reviennent aux membres de l'équipe A. A la fin du tournoi, il appartient au maître de faire procéder au décompte des points de chaque rencontre (3 points à l'équipe vainqueur, 2 points en cas d'égalité, 1 point à l'équipe vaincue, 0 point cas d'abandon d'un ou plusieurs joueurs). Le résultat du tournoi est donné par chacune des équipes au cours des deux rencontres.

Ce procédé pédagogique peut être employé à partir du cours élémentaire 2<sup>e</sup> année, étant entendu que les élèves du cours préparatoire bénéficient d'activités spécifiques en rapport avec leur âge et que les élèves du CEI ne peuvent qu'être initiés à cette forme de travail. Celle-ci est concernée pour les classes de l'enseignement secondaire, à l'occasion des séances dites 'de compétition'.

Ainsi le maître et le professeur cherchent constamment à créer dans l'établissement un climat sportif. Ils assurent une liaison étroite entre l'éducation physique et sportive et les activités intellectuelles par information écrite (tableau d'affichage) sur le programme proposé et les résultats obtenus. A l'heure de l'audiovisuel, il est nécessaire que les élèves lisent ou voient pour quelles raisons ils assistent aux séances d'éducation physique et qu'ils apprennent ce qu'ils peuvent pour eux et pour le groupe social (association sportive, établissement, région) auxquels ils appartiennent. Par le respect de l'horaire qui leur est imparti, par le souci qu'ils ont de livrer aux professeurs qui leur succèdent, des élèves aptes à pratiquer un travail intellectuel efficace, ils entretiennent avec leurs collègues des autres classes ou des autres disciplines, des rapports de nature à favoriser le développement de ce climat sportif, qui s'instaure d'autant plus facilement que le chef d'établissement lui-même est présent sur les terrains.

## **II.4 LA PROGRAMMATION DE L'ENSEIGNEMENT**

La programmation annuelle comprend cinq (5) périodes :

- Une période de mise en condition physique qui a pour durée 4 semaines, dont le but est de situer le niveau des élèves, les activités consistent à des séances de jeu, visant à juger l'enfant en situation temporo - spatiale et aux cours des séances mixtes à base des formes jouées, de course longue et modérée.

Les mensurations et les prises des performances dans la forme traditionnelle sont exprimées. Les mensurations en principes sont les faits du personnel médical et para - médical. Elles se déroulent en dehors des heures réservées à l'éducation physique. Les prises de performances découlent tout

naturellement du travail effectué pendant le trimestre. Elles rendent inutile l'organisation des séances dites 'de composition'. Les notes de fin de trimestre sont attribuées à l'élève en tenant compte des meilleures performances qu'il a accomplies durant toute cette période.

La première séance d'éducation physique de l'année scolaire se déroule sur le terrain, quelque soit la tenue des élèves, quelque en soit l'effectif. Aucune perte de temps ne peut être tolérée.

C'est au cours de cette période que le maître constitue à l'intérieur de sa classe, ses ateliers, et, à l'intérieur de ses ateliers, ses équipes. Quels que soient les critères de classement retenus (parcours chronométré, observation du niveau de jeu, performance physique). Cette condition doit être remplie pour que les compétitions entre équipes aient une signification et reçoivent l'adhésion des élèves.

Il est recommandé d'inviter chaque atelier à tenir un cahier où les événements marquant les séances d'éducation physique et de la vie sportive scolaire et civile pourraient être consignés. Ce cahier est corrigé et visé par le maître. Il est bon que le professeur principal de classe et les chefs d'établissements en prennent connaissance.

➤ **Une période d'entraînement foncier** d'une durée de 10 semaines dont les buts sont de rechercher la valeur foncière par le développement des qualités physiques (vitesse, adresse, force, résistance, selon le sexe et le niveau de croissance) et de faire acquérir à l'enfant des connaissances techniques. Les activités consistent principalement dans l'organisation des rencontres inter – équipes (tournois), inter – classes en cross – country, débouchant sur des rencontres inter – établissements.

➤ **Une période de perfectionnement individuel (technique et tactique)** d'une durée de 10 semaines. Les séances de compétition alternent avec les séances d'entraînement, l'accent étant mis sur la pratique de l'athlétisme, courses et parcours en particulier. Dans le second cycle, l'entraînement est poursuivi plus systématiquement.

➤ **Une période d'entretien physique**, dont le but est de faire sentir à l'enfant les progrès effectués, d'assurer son autonomie par rapport à l'adulte, et qui est consacrée à la préparation des compétitions de fin d'année.

➤ **Une période d'activités libres**, qui se situe pendant les grandes vacances scolaires et qui échappe donc en parti à l'attention de l'éducateur d'établissement.

Il est cependant souhaitable que les enfants et les adolescents soient suivis durant cette période par des enseignants en éducation physique, par des entraîneurs sportifs qualifiés et par des instructeurs de jeunesse. On ne saurait trop inciter les enseignants en éducation à devenir moniteurs et directeurs de

colonies et camps de vacances, et à continuer à animer les centres sportifs de leur lieu de congé, dans ces conditions à débattre avec les autorités locales, les œuvres ou sociétés privées.

Le programme d'établissement qui tient compte du programme annuel défini, doit être établi par l'ensemble des enseignants à la diligence du Directeur d'école ou du professeur chargé de la coordination d'EPS.

Sans sous estimer les difficultés que rencontrent la mise au point collective d'un tel document, il est nécessaire de l'établir sur les bases suivantes :

- La mise au point du programme minimum pour chaque catégorie (CM ou classe de 6<sup>e</sup> ou classe de 1<sup>ere</sup>) tient compte du programme officiel et des conditions matérielles (installations d'EPS).
- Un choix fait d'exercices jalons communs à tout l'établissement.
- Une gradation logique des exercices est établie dans les formes les mieux adaptées aux conditions locales.
- Le programme annuel des rencontres sportives inter – classes est précisé. Il tient compte de la date retenue pour le déroulement de la fête sportive d'établissement et du calendrier des compétitions prévues dans le cadre de l'OGSSU (Office Gabonais des Sports Scolaires et Universitaires).

A partir de ce programme annuel, chaque enseignant détermine les objectifs pédagogiques et techniques à atteindre dans l'année : c'est le programme d'apprentissage annuel pour chaque niveau de classe.

## **II.5 LA SEANCE D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

La séance doit être pensée et préparée. Elle est fonction du but cherché, en tenant compte du programme et de la période de l'année, mais aussi sa place dans le cycle technique du travail.

Quelque soit le type de la séance (compétition ou entraînement), celle-ci s'introduit, se développe et se conclut.

En conséquent, toute séance comprend obligatoirement :

### ***☛ La mise en train***

C'est une préparation psychomotrice à la partie principale de la séance. C'est aussi une alerte générale psychologique de l'organisme et une préparation pédagogique de ce qui va suivre.



### ➤ *Le corps de séance*

Il développe le thème choisi et vise à enrichir l'enfant ou l'adolescent grâce à un acquis technique de qualité, à un renforcement de ses *qualités foncières* et à une action globale sur l'ensemble de sa personnalité.

Dans la séance dite 'de compétition', on réserve aux jeux sportifs collectifs ou aux jeux individuels 2 fois quinze minutes de compétition (par séance d'une heure pour les écoles primaires) et 2 fois trente minutes (par séance de deux heures pour les établissements secondaires). Ces durées n'ont qu'une valeur indicative, étant entendu qu'il appartient au maître de juger l'état de fatigue et de l'intérêt des élèves.

La séance dite 'd'entraînement' vise, en fonction des observations faites pendant les séances de compétitions, à faire progresser l'enfant au sein d'une équipe. Il importe donc de la motiver afin de susciter un intérêt durable. Elle vise en outre à placer l'enfant dans des conditions réelles du jeu sportif envisagé. De là, découle l'emploi de formations pédagogiques éloignées de toute conception mécaniste de l'apprentissage.

### ➤ *Le retour au calme*

Il ne doit jamais être négligé, car il permet à l'organisme de s'apaiser et d'être à nouveau disponible pour un enseignement intellectuel.

La prise en main finale gagne à être effectuée par des exercices de marche aux pas cadencés, qui permettent aux élèves à tout moment ; de prendre part à des défilés, sans qu'il soit besoin d'organiser, à l'occasion de leur participation à des manifestations officielles, de fastidieuses séances d'entraînement. Toute séance s'effectue en tenue sportive adéquate.

## **II.6. LE CONTROLE DES RESULTATS - COMPOSITIONS - EXAMENS**

Les compositions sont les fruits des résultats de toute une période envisagée (le mois pour les écoles primaires, le trimestre pour les établissements scolaires).

Elles doivent faire ressortir les résultats obtenus dans les jeux sportifs individuels et collectifs, ainsi que les comportements psycho - sociaux de l'enfant au sein de l'équipe, de l'atelier et de la classe.

Les épreuves physiques des examens sont l'aboutissement d'une éducation physique et sportive progressive et continue. Elles sont prises en considération au moment de l'établissement du programme annuel de la classe et elles se préparent, par conséquent, durant toute l'année scolaire, sans qu'il soit

nécessaire, peu de temps avant les examens, de procéder à un entraînement intensif qu'inopportun à un moment où précisément les élèves risquent d'atteindre un point de surmenage.

Il est demandé aux maîtres d'être attentifs aux résultats obtenus par leurs élèves, tant sur le plan technique que sur le plan psychosomatique. Leurs remarques, lors des conseils de classes peuvent être très utiles pour déterminer l'orientation des enfants.

## **II.7. LE CONTROLE MEDICAL**

En début d'année scolaire, les élèves subissent une visite médicale auprès des médecins scolaires. Ils sont reconnus aptes à la pratique des exercices physiques, soit déclarés inaptes, temporairement ou définitivement. Dans ce cas, les dispenses en éducation physique et sportive ne peuvent être accordées que par les médecins de l'administration. Les dispenses délivrées indiquent la durée de la dispense.

Le contrôle médical des élèves appelés à participer, en dehors des heures de cours, à des compétitions sportives organisées dans le cadre des activités de l'Office Gabonais des Sports Scolaires et Universitaires, fait l'objet d'un règlement particulier.

Par des nouvelles formes pédagogiques, les élèves dispensés définitivement ou temporairement de l'éducation physique, sont tenus en effet d'être présents aux cours et d'assurer certaines responsabilités lors des leçons (préparation et rangement du matériel, tenue du cahier d'observation de l'atelier, participation au cours en tant que juge, officiels, arbitres, etc...). Ils peuvent ainsi s'intégrer à la vie active de leur école et ne pas rester étrangers à des activités qui les intéressent au développement desquels ils sont susceptibles de concourir devenus adultes.

## **II.8. L'ORGANISATION QUOTIDIENNE DU TRAVAIL**

Il convient d'insister sur la noblesse des finalités de l'éducation physique et sportive, et sur la responsabilité morale de ceux qui la servent.

Aux descriptions caricaturales d'entant, il faut poser l'image d'un enseignant d'EPS d'un style nouveau, intellectuel rompu aux rigueurs de la science, pédagogue engagé et homme de terrain.

Rien ne s'improvise en matière d'éducation physique et sportive. La préparation écrite du travail pédagogique est d'une évidente nécessité.

Les enseignants d'éducation physique et sportive tiennent de gré ou de force les documents suivants :

- Le journal de classe : C'est un cahier sur lequel est porté le déroulement chronologique de la journée de travail, avec les dominantes succinctes de chaque séance. C'est dans ce cahier que sont notées les leçons faites, les diverses remarques lors du déroulement du cours précédent (absences, insuffisances, accidents, échecs pédagogiques, réflexions, divers).
- Le cahier de préparation : Toute séance doit être préparée par écrit, quelque soit le type et sérieusement, en particulier, le but du travail, les moyens pédagogiques pour l'atteindre, doivent apparaître clairement. Des formations pédagogiques productives, une prévision et une répartition intelligente du matériel, des exercices préparatoires variés, adaptés et renouvelés, une estimation du temps consacré à chaque exercice, sont la marque d'une préparation réfléchie.
- Le cahier d'observation et de notation : Chaque enfant est observé au cours du travail technique individuel, à l'intérieur de l'équipe et de l'association sportive.

Ce cahier comprend deux parties : celle des observations par équipe des joueurs et des athlètes, celle des notations, contrôles des résultats obtenus chaque jour par élève. C'est en fonction des indications portées sur ce cahier que les notes mensuelles ou trimestrielles sont attribuées aux élèves.

- Le cahier de textes : Son importance est primordiale. Rempli avec précision, il est le lien entre l'administration de l'établissement et les autres professeurs des matières intellectuelles. L'objet de la leçon apparaît clairement.
- Le carnet d'association sportive n'est que l'emploi du temps dressé les jeudi après midi, comporte un service obligatoire de deux heures réservé à l'association sportive. Ce carnet porte les indications suivantes :
  - la liste des membres de l'association sportive (élèves confiés à l'enseignement pour la (ou les) discipline(s) dont il a la charge au titre de cette association. En face de chaque nom et prénom sont notés les lieux et les dates de naissances des élèves, les adresses des parents et éventuellement leurs numéros de téléphone, la date du dernier examen médical et la catégorie au sein de l'équipe.
  - chaque jeudi, la liste des élèves convoqués à l'entraînement ou à la compétition est dressée. La liste des absents est fournie le jour même à l'administration de l'établissement, figurant également la préparation écrite de la séance d'entraînement envisagée, car c'est une séance de

travail ou les feuilles imprimées, préparées à l'avance, en vue de l'observation du match, lorsqu'il s'agit d'une compétition, ainsi que les déductions pédagogiques tirées de ces séances.

- Diverses adresses téléphoniques : chef d'établissement, médecin de l'établissement, hôpital, commissariat de police, poste des sapeurs pompiers.

En outre, le maître ou professeur chargé du secrétariat de l'association sportive, tient un cahier servant pour le procès verbal, de calendrier des grandes manifestations, des résultats sportifs, du bilan financier, du matériel disponible, et d'une façon générale, de toutes les indications se rapportant aux problèmes de l'association.

Ce cahier est remis au chef de l'établissement en fin d'année scolaire, c'est-à-dire en juin.

*Le carnet concernant les activités de centre sportif* : dont le maître a la responsabilité, en application des nouvelles dispositions prévues ci-dessus par les présentes instructions.

Ce carnet rend compte des diverses disciplines pratiquées au centre des effectifs dans les différents sports, de la fréquentation, des résultats obtenus, des orientations prises par les jeunes. Ce carnet est remis à l'inspecteur de la jeunesse et des sports à la fin d'année scolaire du mois de juin par le responsable de la province où fonctionne le centre sportif.

## **II.9. LES HORAIRES**

### **II.10. L'HORAIRE DU PERSONNEL ENSEIGNANT**

L'horaire du personnel enseignant est fixé globalement à 25 heures par semaine et affectée selon les catégories

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des dispositions relatives à l'horaire hebdomadaire des personnels d'EPS tel qu'il est défini globalement.

Catégories	Horaire normale			Heures supplémentaires	
	EPS scolaire	Animation sportive		Total	Coordination secrétariat de l'association sportive scolaire
		Association sportive de l'établissement	Centres sportifs		
Professeurs certifiés d'EPS	15h	2h	3h	20h	1 à 2h
Professeurs adjoints d'EPS	16h	2h	3h	21h	1 à 2h
Maîtres et maîtres adjoints d'EPS	20h	2h	3h	25h	1 à 2h

## **II.11. HORAIRES DES ELEVES**

Lorsque les conditions d'encadrement et d'équipement sont remplies, l'horaire hebdomadaire des élèves du premier et second cycle des enseignements secondaires et techniques est fixé à 4heures, réparties en deux séances de deux heures.

Toutefois, lorsque les conditions ci-dessus ne sont pas satisfaites, il convient d'appliquer les horaires réduits à 3 heures réparties en 2 séances de 1h30mn ou à 2h groupées en une seule séance.

Les élèves des écoles primaires bénéficient de 2h30mn d'EPS par semaine, réparties en 5 séances de 30mn, pour les élèves des cours préparatoires et du cours élémentaire première année en 2 séances (l'une d'1h en début de matinée, l'autre de 1h30mn en fin d'après midi) pour les élèves des CE2 et des centres moyens.

## **II.12. ANIMATION SPORTIVE**

Jusqu'à présent, en matière d'animation sportive au Gabon, la mission des enseignants d'EPS s'est exercée uniquement dans le cadre du sport scolaire et universitaire. Ces enseignants sont toujours tenus d'animer l'association sportive de leur établissement chaque jeudi après midi. A cet effet, 2h hebdomadaires sont encore réservées dans leur horaire normal.

Mais ils sont désormais associés également à la mise en œuvre d'une nouvelle politique qui vise à permettre la pratique des sports aux jeunes non scolarisés et à ceux qui, leurs études terminées, sont entrés dans ce monde du travail.

Dans cette intention, quand les conditions matérielles et le personnel qualifié le permettent, sont créés des centres sportifs qui se situent à trois niveaux :

- Les centres d'animations sportives, de niveaux élémentaires, fonctionnent auprès des écoles primaires, des institutions socio-éducatives et de jeunesse, ou encore dans les quartiers. A ce stade, l'enseignant est plus animateur que technicien. Il doit veiller à la bonne marche des ateliers dans lesquels les jeunes sont répartis en fonction de leur libre choix. Il coordonne les activités de ces ateliers et suscite entre eux une nécessaire émulation.
- Les centres d'entraînement sportif d'un niveau technique plus élevé, exigent la présence des cadres plus spécialisés.
- Les centres sportifs de perfectionnement, de niveau technique supérieur, ont un rayonnement provincial, s'adressant aux jeunes sportifs confirmés et sont dirigés par des éducateurs hautement spécialisés.

Tout enseignant d'EPS consacre à l'animation d'un centre sportif, trois heures hebdomadaires, réparties en 2 séances de 1h30mn.

## **II.13. LES HEURES SUPPLEMENTAIRES**

Tout enseignant d'éducation physique et sportive peut être tenu à assurer, à la demande du chef d'établissement et après accord de la direction de l'enseignement concernée, en plus de son maximum de service, 2 heures.

Aucun enseignant d'EPS ne peut bénéficier de plus de 6 heures supplémentaires s'il est professeur ou professeur adjoint, de même les maîtres ou maîtres adjoints ne peuvent faire 8 heures supplémentaires.

Dans le cadre des heures supplémentaires, aucun enseignant d'éducation physique, au niveau de la coordination ne peut accéder à plus de 2 heures et plus d'une heure pour le secrétariat de l'association sportive de l'établissement.

## **II.14. LA COORDINATION DE L'ENSEIGNEMENT**

Dans les établissements, comptant au minimum trois enseignants d'éducation physique et 60h de travail, l'enseignant chargé de la coordination bénéficie de :

- 1 heure supplémentaire jusqu'à 600 élèves
- 2 heures supplémentaires au-delà de 600 élèves

En aucun cas, les heures de coordination n'entrent en compte dans l'horaire normal défini au tableau ci-dessus.



**TROISIEME PARTIE :**

**DIFFICULTES ET SUGGESTIONS**

# **CHAPITRE I : LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR L'EPS DANS LE SYSTEME EDUCATIF GABONAIS**

## **I.1. LES ACTEURS DIRECTS**

## **I.2. LES AUTORITES POLITICO-ADMINISTRATIVES**

Autant que la discipline elle-même, la formation des cadres chargés de l'enseigner souffre d'un manque de soutien à la fois politique et administratif. Entre autres preuves palpables d'une telle attitude, nous ne citons que l'exemple des grèves qui ne cessent de se multiplier à l'INJS du Gabon chaque année scolaire.

## **I.3. LES CADRES D'ADMINISTRATION**

Selon l'article 4 de la charte Internationale de l'Education Physique et Sportive (11) 'l'enseignement, l'encadrement et l'administration de l'éducation physique et du sport doivent être confiés à un personnel qualifié, doué en la matière. Le personnel assurant les responsabilités professionnelles d'éducation physique et du sport, doit posséder les qualifications et les formations appropriées. Il doit être recruté avec grand soin, en nombre suffisant et bénéficier d'une formation préalable et d'un perfectionnement continu afin de garantir les niveaux de spécialisation adéquats. Des structures appropriées doivent être créées pour la formation du personnel de l'éducation physique et sportive. Ainsi le personnel formé sera doté d'un statut en rapport avec les fonctions qu'il assume.'

Cette recommandation qui nous paraît essentielle, ne semble pas avoir rencontré un écho favorable auprès des cadres techniques chargés de l'administration et du contrôle des enseignants. Sur le plan des stages de recyclage et de perfectionnement des enseignants d'EPS, jusqu'à ce jour aucun stage de recyclage n'a vu le jour au Gabon, pour le perfectionnement quelques éléments y vont et un nombre suffisant alors que nous avons peu d'enseignants d'EPS dans notre pays. Parlant du recyclage, les instituteurs qui s'occupent du sport dans les écoles primaires ont posé ce problème à maintes reprises et jamais leurs doléances n'ont été agréées, pour ainsi dire ces derniers sont victimes de la routine et du manque d'initiatives créatrices de la part de ces responsables administratifs

#### **I.4. LES CHEFS D'ETABLISSEMENTS**

La perception quasi négative qu'ont certains chefs d'établissements face à l'EPS, n'est pas sans conséquences déplorables sur leur rapport avec les enseignants d'EPS et sur le déroulement normal de l'activité au sein des institutions scolaires. Pendant que les fournitures, les instruments de géométrie, les cartes géographiques sont servis à ses pairs dès la rentrée scolaire, avant même que ceux-ci n'en réclament, les enseignants d'EPS attendront longtemps avant de voir leur demande satisfaite, en cela de leurs besoins réels, ou totalement rejetée. Sous prétexte qu'il n'existe pas de programme rigoureux dans son enseignement, le professeur d'EPS doit utiliser son faible volume horaire pour réaménager les infrastructures rendues partiellement impraticables par des pluies. Et pourtant le nettoyage des salles de classe et leurs pourtours immédiats est achevé dès les premiers jours de la rentrée scolaire, grâce à la mobilisation générale des élèves et de l'ensemble des enseignants. Cette disposition entraîne souvent du début des effectifs de la pratique des activités physiques. De surcroît, l'enseignement d'EPS est sommé de céder ses horaires au profit des cours de rattrapage pour certaines disciplines jugées primordiales.

#### **I.5. LES ENSEIGNANTS D'EPS**

Généralement les conditions de vie et de travail du professeur d'EPS parmi ses pairs paraissent les moins enviables. Souvent marginalisés dans un milieu scolaire où les résultats des élèves aux examens déterminent tacitement l'importance accordée à chaque enseignant et sa discipline, celui-ci semble avoir un statut équivoque. L'on a hâte de lui coller le statut d'un simple sportif, d'homme de muscle ou d'entraîneur plutôt que celui d'un éducateur hautement qualifié. Victime d'une double tutelle, son état paraît très ambiguë. A l'état actuel du fonctionnement des institutions scolaires, il ne peut espérer se voir confier la direction d'un établissement ou autre poste de responsabilité occupé par des enseignants de même grade.

Ne bénéficiant pas de possibilité de se présenter aux concours professionnels internes, pouvant garantir sa promotion sociale, source d'émulation, il apparaît comme un ouvrier mal outillé, peu motivé et voué au découragement. C'est ainsi que de nos jours, plusieurs enseignants d'EPS trouvent une échappatoire qui consiste à se présenter aux concours de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA). Leur départ définitif en cas d'admission, vide progressivement le ministère de ses cadres. Ceux qui restent par amour de leur profession ou pour des raisons personnelles, sont obligés de se résigner à une

telle situation sans issues qui , à la longue, peut conduire à émousser toute conscience professionnelle et à affecter d'une part leurs rapports avec les chefs d'établissements, leurs collègues des autres matières, leurs élèves, et d'autre part, leurs actions pédagogiques.

## **I.6. LES ELEVES**

Parmi toutes les disciplines enseignées à l'école, l'EPS apparaît comme la seule à l'égard de laquelle la tendance à l'évitement manifestée par les élèves serait soutenue par certains parents et médecins. L'effort physique qu'exige l'activité, son faible coefficient, la crainte d'une mauvaise note et l'attitude parfois rigoureuse du professeur d'EPS sont autant de raisons qui les poussent parfois à recourir à des dispenses. Certaines considérations socioculturelles relatives au comportement vestimentaire et à la représentation du corps féminin, font obstacle à l'ouverture des élèves filles, en provenance du milieu rural, à la pratique des activités physiques.

La non considération qu'observent les élèves face au professeur d'EPS témoigne généralement du doute qu'ils ont sur le niveau intellectuel de ce dernier.

Ainsi donc, aux yeux des élèves comme ceux des autres partenaires directs de l'établissement, l'EPS et ses enseignants doivent encore rechercher leur crédibilité pour être pleinement acceptés au sein de l'institution scolaire. Nous noterons qu'au Gabon le recrutement des maîtres d'EPS disparaît progressivement.

## **I.7. LES ACTEURS INDIRECTS**

### **I.7.1. Les enseignants des autres disciplines**

Comme les élèves, les autres collègues enseignants manquent assez souvent de courtoisie et de considération à l'égard du professeur d'EPS. Consciemment ou non, ils nourrissent un complexe de supériorité vis-à-vis de celui-ci.

Ainsi certains professeurs, notamment ceux des mathématiques et de français ne trouvent pas d'inconvénients à faire déborder leurs cours sur les horaires d'EPS déjà très limités.

Ne jouissant que d'une faible audience auprès de ses pairs, il n'est pas souvent convier aux réunions d'animations pédagogiques et ses propositions lors des conseils de classes sont rarement tenues en compte.

Se faire accepter et améliorer ses relations professionnelles constituent ainsi le souci permanent de l'enseignant d'EPS dont la discipline devait plutôt favoriser une plus grande amitié au sein du collectif total des enseignants, toutes disciplines confondues.

### **I.7.2. Les médecins**

Si l'enseignement d'EPS intervient sur les corps sains, le médecin lui, par contre, s'investit essentiellement à guérir des corps malades. Pour autant que leurs missions peuvent paraître opposées à quelques égards, l'un a besoin de la collaboration de l'autre dans l'accomplissement de leurs missions respectives. Mais le phénomène des dispenses anarchiques délivrées aux élèves, tend à faire croire que certains hommes de santé agissent contre le développement de la pratique de l'enseignement d'EPS dans nos établissements scolaires. Comme nous l'avons souligné plus haut, les raisons qui poussent des élèves à recourir à des dispenses sont moins, celles relevant des maladies pouvant être considérées *comme contre indications à tout effort physique* que de simples prétextes pour se soustraire des contraintes inhérentes à la discipline. Sinon comment peut on comprendre que certains élèves officiellement dispensés de l'EPS à l'école, évoluent avec quiétude dans les clubs sportifs de leur quartier ou même se présentent aux épreuves physiques en quête de point de bonification aux examens.

### **I.7.3. Les parents d'élèves**

Le soutien accordé par certains parents à leurs enfants pour l'obtention de dispense en EPS traduit manifestement la perception qu'ils ont de la discipline. Pour ces parents, celle-ci apparaît comme une activité récréative ou une simple préparation aux loisirs. Sa valeur éducative étant ainsi ignorée, *beaucoup se mettent en peine pour leurs enfants qui doivent participer aux cours d'EPS*. Ces réactions ne nous apparaissent pas de nature à encourager les élèves de s'intéresser réellement à la matière en question. La rupture entre l'activité et l'élève est vivement souhaitée par le parent dont l'enfant est victime d'une blessure ou d'un accident survenu lors d'une séance d'EPS.

Convaincre les parents sur les valeurs éducatives de l'EPS demeure encore aujourd'hui un sujet de réflexion dans notre pays le Gabon.

# **CHAPITRE II : SUGGESTIONS POUR UN VERITABLE ENSEIGNEMENT D'EPS AU GABON**

## **II.1. AUX AUTORITES POLITICO-ADMINISTRATIVES**

Pour éviter l'emboîtement total de l'enseignement d'EPS et de trouver les solutions durables et adéquates aux conflits d'attributions ou de compétences qu'engendre la double tutelle imposée à cette discipline, nous proposons que le Ministère de la Jeunesse des Sports et des Loisirs ensemble que celui de l'Education Nationale puissent s'asseoir pour examiner les questions relatives :

- A la levée de la double tutelle administrative de l'enseignement d'EPS
- Au retour pur et simple des enseignants d'EPS dans leur corps initial
- Au maintien de certains enseignants au Ministère de la Jeunesse et des Sports. Il s'agit de ceux qui après leur formation initiale, ont bénéficié de formation spécialisée.
- A la formation des professeurs certifiés d'EPS à l'Institut National de Jeunesse et des Sports de Libreville (Gabon)
- Au rattachement de l'INJS à l'Université Omar Bongo en vue de promouvoir la recherche scientifique dans le domaine de l'activité physique et du sport
- Au recrutement des enseignants ayant leur doctorat pour dispenser les cours à l'Institut
- Pour les enseignants d'EPS, organiser les journées de recyclage, tant au primaire qu'au secondaire
- Faire parvenir à chaque chef d'établissement, l'instruction officielle de l'enseignement d'EPS
- Donner à l'EPS entièrement sa place parmi les autres enseignants scolaires

## **II.2. ELABORATION D'INSTRUCTIONS OFFICIELLES**

Après avoir déploré l'absence des textes juridiques types et réglementaires devant régir l'organisation proprement dite, l'administration, l'encadrement et la pratique de l'EPS, nous estimons au regard des nouvelles réformes suggérées qu'il est indispensable d'élaborer des instructions officielles adéquates et appropriées à nos réalités, sachant que les anciennes instructions officielles sont caduques et ne sont respectées.

### **II.3. AU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE**

- Etant utilisateur des fonctionnaires du ministère de la Jeunesse et des Sports, nous souhaitons que les séminaires soient organisés au profit des enseignants et pourquoi pas des élèves et leurs parents.
- Les vœux que nous formulons vont aussi, à l'endroit du Ministère de tutelle, qui est celui 'de la Jeunesse et des Sport'
- Revoir les horaires qui sont affectés à l'EPS
- Il est impérieux pour ces ministères d'attirer l'attention des directeurs d'écoles et proviseurs des lycées et axer principalement le bien fondé de la pratique de l'enseignement d'éducation physique, sur son exécution effective à tous les niveaux d'enseignement et surtout sur la pertinence des nouvelles dispositions inspirées des suggestions mentionnées plus haut.

#### **II.3.1. Au niveau de l'enseignement du 1<sup>e</sup> degré**

Quand bien même l'EPS participe à la formation complète de la personnalité de l'enfant, autant sa pratique est indispensable dès le bas âge. Pour que cet enseignement soit effectif et bénéficie de l'adhésion des instituteurs, il est nécessaire :

- d'entreprendre un vaste programme de formation des enseignants à travers des séminaires de recyclage, au cours desquels ceux-ci pourront davantage enrichir leurs connaissances techniques et pédagogiques les plus utiles, pour aborder la discipline sans craintes d'incompétence ni frustration quelconque
- d'insister sur le caractère obligatoire de la pratique de l'enseignement d'EPS aux heures qui lui sont imparties.
- d'inclure dans les moyennes trimestrielles et annuelles des élèves, les notes d'évaluation en éducation physique.
- de former les conseillers pédagogiques de l'enseignement primaire aux méthodes de suivi et de contrôles pédagogiques en EPS.
- de recommander aux inspecteurs et directeurs d'écoles du 1<sup>e</sup> degré, d'inciter de plus en plus les instituteurs à s'investir davantage à l'enseignement de l'EPS et à l'organisation des rencontres sportives interclasses et inter-écoles.

### **II.3.2 Au niveau de l'enseignement du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degré**

Afin de répondre aux contraintes inhérentes à l'enseignement de l'EPS, les chefs d'établissement doivent :

- tenir compte dans l'élaboration de l'emploi du temps, des impératifs de cette discipline qui exigent des heures favorables à sa pratique
- faire le nettoyage au même moment, les pourtours immédiats des classes et des installations sportives à la rentrée scolaire en mobilisant tous les élèves à cet effet.
- avoir plus de courtoisie et de considération à l'endroit de tous les enseignants d'EPS sans discrimination
- utiliser à bon escient les fonds qui constituent les cotisations versées par les élèves et qui sont destinées à financer les activités physiques et sportives
- les chefs d'établissements doivent prévoir une rubrique 'achat de matériel sportif' dans le budget affecté par l'Etat.

### **II.3.3. Au niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle**

Les recommandations faites à l'enseignement des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degré restent valables pour cet ordre d'enseignement. Par ailleurs, eu l'égard à sa spécificité, l'enseignement de l'EPS devrait être dispensé en collaboration constante avec les professeurs d'ateliers. Il serait possible d'orienter les activités vers les exercices :

- d'acquisition d'une aisance et d'une disponibilité gestuelle favorisant l'apprentissage plus rapide des gestes de la profession.
- de vigilance générale qui instaure une attitude, une formation des réflexes et d'habitudes à des activités adéquates pour la prévention des accidents professionnels.
- de compensation des craintes psychologiques et physiques pour la lutte contre les diverses formes de fatigue et de déformation de toute sorte.

### **II.3.4 Au niveau des examens officiels**

Dans le souci d'impulser un nouvel élan à la pratique effective de l'EPS dans le système éducatif gabonais, dans les lycées et collèges et de susciter quelques intérêts auprès des élèves pour cette discipline tant bafouée, nous proposons :

- d'envisager la possibilité de relever le coefficient de l'EPS à deux (2) et pourquoi pas à trois (3) à l'instar des pays limitrophes.



## CONCLUSION

## CONCLUSION

Pourquoi l'éducation physique et sportive souffre-t-elle de tant de maux dans l'enseignement, alors que cette matière est réglementée depuis 1972 par un décret n° 01054 portant instructions officielles sur l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les établissements du premier et second degré, de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur. Or, nous pouvons nous rendre compte que si ces instructions officielles étaient respectées l'enseignement de cette matière dans les établissements scolaires du Gabon se déroulerait sans trop de difficultés.

Seulement la quasi totalité des recommandations qui composent ce décret sont violées par les acteurs directs de cette discipline. Car, la jeunesse est l'avenir d'un pays, c'est pour cette raison que nous devons réussir sa formation et son éducation sur tous les plans : intellectuel, moral et physique. Le fait de léser une matière dans l'éducation des enfants, ne constitue pas une bonne chose pour eux, ce serait là, donner à ces derniers une formation incomplète. Dans toutes nos écoles, lycées et collèges, nous constatons que l'EPS est la seule matière la plus mal enseignée. Il y a là une grosse lacune à combler.

C'est une discipline qui joue un rôle très important dans le monde actuel. Sur le plan individuel, la santé est de toute évidence le bien le plus précieux que puisse posséder un être humain. C'est un bien que tout homme doit pouvoir garder précieusement et d'abstenir de le perdre par négligence.

Négliger la santé physique est dangereux pour l'individu, encore moins les enfants. Cette négligence a des conséquences néfastes sur tout un peuple entier. Car toute personne est destinée à se servir de son corps pour être utile dans la vie, parmi les besoins qui l'attendent, la grande partie nécessite les aptitudes physiques.

Dans la plupart des cas vécus, les vieillissements précoces que nous pouvons enregistrer ont pour principale cause le manque d'équilibre physique. Si dans nos pays, la pratique de l'éducation physique et sportive est suivie rigoureusement, un grand nombre de la population sera apte à assurer les fonctions qui concourent au développement de ce pays. L'organisme est une machine aux mécanismes délicats et à l'équilibre toujours menacé. Il est nécessaire de l'entretenir régulièrement si l'on veut la préserver et en assurer cet entretien. C'est l'exercice corporel sous forme de travail musculaire qui est nécessaire. Surtout le travail musculaire étudié, ayant un but défini, celui de rendre le corps sain

Alors nous devons prendre conscience que c'est par la pratique rationnelle de l'éducation physique et la régularité de celle-ci qu'un peuple peut retrouver et maintenir sa santé. L'éducation parfaite par dessus le marché, est rentable pour un pays. D'où la nécessité d'accorder une importance particulière à cette matière dans l'enseignement.

Ainsi pour bien bénéficier de l'éducation qui lui est donnée, l'enfant doit se sentir équilibré physiquement et mentalement. Eloigner l'éducation physique de l'enfant est une grosse erreur et cela peut avoir des effets nocifs dans le processus d'acquisitions des connaissances. Car l'enfant a besoin de la volonté, du courage, de l'amour, de l'effort, de la joie pour pouvoir capter facilement et diriger des connaissances qui lui sont données et pour retrouver ces qualités, l'intervention de l'éducation physique est nécessaire.

C'est ainsi que nous souhaitons l'amélioration de la qualité de l'enseignement de l'éducation physique au Gabon. Cette amélioration va d'abord au côté de la production des enseignants d'EPS

Par ailleurs nous demandons aux pouvoirs publics, d'user de ses moyens afin de doter les établissements scolaires qui ne disposent pas d'installations sportives et de matériels. Car, l'éducation physique et sportive, *sans être une discipline à traiter à la légère, doit avoir une place considérable dans le système éducatif gabonais.* A ce jour, par rapport à cette matière, nous sommes en droit d'être inquiets. A cette allure, nous risquons d'assister à la disparition de cette manière pourtant indispensable pour le développement de l'enfant. Alors, qu'advient-il si cette matière ne faisait plus partie de notre enseignement ? et qui seront les principaux responsables de cette 'mort' de l'éducation physique dans notre système éducatif ?

Nous estimons donc, pour notre part, que les solutions susceptibles d'impulser une relance de l'EPS est de créer les meilleures conditions à son intégration totale au rang des autres disciplines passant par la constitution incontournable d'une commission inter-ministérielle qui rassemblerait, autour d'une même table, tous les protagonistes pour entreprendre des réflexions pertinentes d'où jailliront, nous espérons, des décisions devant garantir à l'ensemble de notre système de l'éducation des orientations claires.

Les suggestions qui nous ont amené à faire ce travail ne viennent lever qu'un coin du voile qui cache la triste réalité de l'EPS au Gabon. Elle pouvait servir de tremplin à des discussions fructueuses en vue d'y trouver des solutions crédibles et durables à la marginalisation de notre discipline.

## BIBLIOGRAPHIE

### Les ouvrages consultés

**1. BROHN J.M**

Sociologie politique du sport

Paris, édition universitaire, 1976 Page 45.

**2. BERTRAND DURING**

Crise des pédagogies corporelles EN-JEU

Collection dirigée par André SCHMITT en collaboration avec Y. C. Marchal et Parlebas

Edition du Scarabé, Paris, 1981, 279 p.

**3. GASTON MIALARET**

Vocabulaire de l'éducation

Paris, PUF 1979, 457 p.

**4. PATRICK SENER**

La leçon d'éducation physique et sportive , édition VIGOT : collection Sport + enseignement 23 rue de l'école de médecine 75006 Paris 1993 – imprimé en France 202 p.

**5. . PETIT LAROUSSE**

Illustré en 1991, 17 rue du Montparnasse.

75298 Paris cedex 06

**6. DJANI LENTAME KOKOU GBATI**

Monographie de fin de formation aux fonctions d'Inspecteur de  
l'éducation populaire de la jeunesse et des sports

Inseps – Dakar – 1995-1996, 60 p.

**7. DICTIONNAIRE UNIVERSEL**

2<sup>e</sup> édition édicef 58, rue Jean Bleuzen, F 92178

VENEVES CEDEX

## TEXTES REGLEMENTAIRES ET LEGISTALIFS

8. Décret 01054 portant enseignement de l'éducation physique et sportive au Gabon  
du 12 Octobre 1972

9. Décret 01174 portant attributions et réorganisation du Ministère de la Jeunesse et  
des Sports au Gabon du 13 Décembre 1973

# **ANNEXE**

## ANNEXE DIFFERENTS CAS DE DISPENSES

Catégories	Contre-indications	Différentes affectations
<p style="text-align: center;"><b>A</b></p> <p>Elèves aptes à toutes pratiques sportives</p>	<p>Néant</p> <p>Pas de dispense</p>	<p>Néant</p>
<p style="text-align: center;"><b>B</b></p> <p>Elèves à ménager</p>	<p>Pas de dispense</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- asthme</li> <li>- déformations physiques légères</li> <li>- troubles de rythme cardiaque ou organique</li> <li>- drépanocytose mineur</li> <li>- troubles visuels</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>C</b></p> <p>Elèves temporairement dispensés des cours d'EPS</p>	<p>Dispense temporaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- affections infectieuses</li> <li>- hernie non opérée</li> <li>- crises drépanocytose</li> <li>- lésions traumatiques (fractures, luscations, entorses)</li> <li>- tuberculose évolutive</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>D</b></p> <p>Elèves inaptes</p>	<p>Dispense</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- affections inflammatoires chroniques</li> <li>- cancers incurables</li> <li>- diabète avancée</li> <li>- épilepsie</li> <li>- insuffisance cardiaque</li> <li>- insuffisance hépatique</li> <li>- insuffisance surrénalienne</li> <li>- trouble du rythme organique</li> </ul>

